



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 45 du 8 avril 2022**

**- Spécial DIRM NAMO -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# **SOMMAIRE**

**n° 45 du 8 avril 2022**

**Spécial**

## **DIRM NAMO**

Arrêté n°23/2022, du 8 avril 2022, portant nomination du président du conseil régional de la conchyliculture des Pays de la Loire.

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest**

## **ARRÊTÉ n° 23/2022**

Portant nomination du président du conseil du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 912-118 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 2012 modifié relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 15/2022 du 04 février 2022 portant nomination des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2022/SGAR/DIRM NAMO/1 du 4 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest ;
- VU la délibération du conseil du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire n° 2022.03.28-01 en date du 28 mars 2022 relative à l'élection du président du comité ;
- SUR proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

Monsieur Jean-Yves LE GOFF est nommé président du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire.

#### **ARTICLE 2**

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 15/2018 du 28 mars 2018 portant nomination du président du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire est abrogé.

#### **ARTICLE 3**

Le secrétaire général pour les affaires générales des Pays de la Loire et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 8 avril 2022

Pour le préfet, et par délégation,  
Le directeur interrégional de la mer par intérim  
Yann BECOUARN

Ampliation : DPMA/BAQUA – SGAR Pays de la Loire – DDTM/DML 44-85 – CRC Pays de la Loire – CNC

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest / Division pêche et aquaculture  
3 avenue de la préfecture – 35 026 RENNES cedex 9

Tél. 02.90.02.69.50 – <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

